

# COMMUNE DE CRESSONSACQ

Département de l'Oise  
Arrondissement de CLERMONT  
Canton de SAINT JUST EN CHAUSSEE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Membres :</b>	Le vingt quatre janvier deux mil douze à vingt heures
<b>- en exercice : 11</b>	Le Conseil Municipal de CRESSONSACQ s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son Maire : Monsieur POTELLE Jean-Jacques.
<b>- présents : 7</b>	<u>Présents:</u> POTELLE Jean-Jacques, AUBERT Claude, TAUPIN Christian, BULLOT Brigitte, GUIZELIN Robert, TOURNOIS Michel , GROHE Jean-Pierre,
<b>- votants : 11</b>	<u>Absentes excusées:</u> Madame Odile NAUDI qui a donné pouvoir à Claude AUBERT, DOISY Hubert qui a donné pouvoir à Jean-Jacques POTELLE, SCHULLER David qui a donné pouvoir à TAUPIN Christian et LARDON Maryse qui a donné pouvoir à BULLOT Brigitte
<b>Convocation en date:</b> <b>16/01/2012</b>	<b>Secrétaire de séance élu :</b> Monsieur TAUPIN Christian
<b>Affichée le 17/01/2012</b>	
<b>Compte rendu affiché le : 25/01/2012</b>	

### ORDRE DU JOUR :

Eclairage public de la ruelle du Cul de Sac  
Demande de réserve parlementaire pour le financement des travaux d'éclairage public de la ruelle du Cul de Sac  
Convention avec la commune de PRONLEROY  
Convention avec le Lycée Professionnel ROBERVAL de BREUIL le VERT  
Etude de devis VMC (pour le 4 rue Neuve)  
Questions diverses

### OBJET :

#### **CM-2012-01**

#### **OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC RUELLE du CUL de SAC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande des utilisateurs de la ruelle du Cul de Sac pour installer un éclairage public dans la ruelle du Cul de Sac, à ce jour, dépourvue de tout éclairage.

Monsieur le Maire présente trois devis de réalisation pour créer cet éclairage public nouveau sous différentes technologies, il ressort de cette présentation qu'une installation traditionnelle avec un réseau enterré coûte moins chère qu'une installation avec des cellules photovoltaïques. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir la proposition de l'entreprise SDEL de SAINT JUST EN CHAUSSEE qui s'élève à 7 706 euros HT.

Pour cette réalisation, Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous qui, après délibération, a été validé par le Conseil Municipal :

#### **PLAN de FINANCEMENT du PROJET :**

- DEPENSES : Création de deux points lumineux ruelle du Cul de Sac : 7 706 euros HT

- RECETTES :

- RESERVE PARLEMENTAIRE Subvention au titre de l'Etat : 3 000 euros

-Fonds propres : de la commune : 4 706 euros

#### **CM-2012-02**

#### **OBJET : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE -ECLAIRAGE PUBLIC RUELLE du CUL de SAC**

Le Conseil Municipal de CRESSONSACQ sollicite auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 3 000 euros afin de participer au financement des travaux d'extension de l'éclairage public dans la ruelle du Cul de Sac.

**PLAN de FINANCEMENT du PROJET :**

- **DEPENSES** : Création de deux points lumineux ruelle du Cul de Sac : 7 706 euros HT

- **RECETTES** :

- RESERVE PARLEMENTAIRE Subvention au titre de l'Etat : 3 000 euros

-Fonds propres : de la commune : 4 706 euros

**CM-2012-03**

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE de PRONLEROY :**

Dans le cadre de l'emploi civique créé et agréé par M. le Préfet de Région, il est nécessaire de conventionner avec le CCAS de PRONLEROY et Mlle LIPPENS Tiffany pour organiser le fonctionnement de ce poste. Monsieur le Maire présente la convention proposée.

Après délibération, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention qui sera annexée à la délibération.

**CM-2012-04**

**CONVENTION AVEC LE LYCEE PROFESSIONNEL ROBERVAL de BREUIL LE VERT et LA SOFIDEF**

Dans le cadre de la réalisation de l'extension du village, Monsieur le Maire présente un projet de convention tri partite entre la commune de CRESSONSACQ, le Lycée Professionnel ROBERVAL de BREUIL LE VERT et LA SOFIDEF. Cette convention précise les conditions de la réalisation d'un film documentaire qui sera réalisé par les élèves du Lycée Professionnel pour être un document pédagogique à destination des élèves du bâtiment et un document de communication pour la SOFIDEF et la commune de CRESSONSACQ.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la commune de CRESSONSACQ, celle-ci sera jointe à la délibération.

**CM-2012-05**

**ETUDE DE DEVIS VMC POUR LE 4 RUE NEUVE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un problème d'humidité dans le logement communal du 4 de la rue Neuve et ceci suite à une insuffisance de ventilation et propose deux devis pour apporter une solution à ce problème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'installation d'une VMC double flux pour le prix de 2818 euros HT et autorise Monsieur le Maire à commander les travaux auprès de l'entreprise GUIDICELLI de PRONLEROY.

**QUESTIONS DIVERSES:**

Monsieur le Maire a présenté l'étude en cours pour la réfection des deux mares.

A rappeler les démarches de financement pour l'assainissement collectif.

A rappeler le service civique effectué par Mlle Tiffany LIPPENS et tous les services qu'elle se propose de rendre aux habitants de notre commune des plus jeunes aux plus Anciens.

A remis à chacun des Adjoints son écharpe officielle.

La séance est levée à 22 h 30.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Le Maire,

Jean-Jacques POTELLE